

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

DÉCISION

N° 2024 - 050

**Objet : Restructuration et extension de la Mairie
Assurance Dommages Ouvrages et assurance Tous Risques Chantier –
Avenant 1**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L2122-22, 4° du Code Général des Collectivités Territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil municipal pour la durée du mandat, par délibération n° 2021-061 du 17 mai 2021,

Vu le code de la commande publique, et notamment son article R. 2194-7 relatif à la modification non substantielle d'un marché public,

Vu la décision n°2021-036 du 28 avril 2021 autorisant la souscription auprès de la société SMACL ASSURANCES situé 141, Rue Salvador Allende, CS 2000, 79031 NIORT CEDEX 9, une assurance Dommage Ouvrage et une assurance Tous Risques Chantier dans le cadre des travaux de restructuration extension de la Mairie.

Considérant que les tarifs établis lors de cette consultation ont été fixés en fonction du coût prévisionnel des travaux.

Considérant que la variation entre le coût prévisionnel et le coût définitif entraîne des ajustements de cotisations de l'ordre de :

- 1 526,08 € TTC pour l'assurance Tous risques Chantier
- 4 614,43 € TTC pour l'assurance Dommages Ouvrage

Considérant la nécessité d'établir un avenant afin d'acter de ces modifications

Considérant que cet avenant a une incidence financière.

D É C I D E

ARTICLE 1 : De conclure un avenant n°1 à la souscription initiale incluant les modifications précitées.

ARTICLE 2 : De signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion des marchés à intervenir avec les entreprises retenues.

Les crédits sont inscrits au budget.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 27/05/2024

Le Maire,
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le publié ou notifié le

